

(e)

01 JUL. 2016

*Le Premier Ministre*

Paris, le 29 juillet

Madame la Députée,

Vous avez une nouvelle fois appelé mon attention sur les modalités de cumul des subventions provenant de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) dans votre département.

Je tiens à vous remercier de votre vigilance concernant la bonne mise en œuvre du FSIL dans votre territoire. Je vous confirme la possibilité d'un tel cumul, comme l'a rappelé Monsieur Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, dans la circulaire n° ARCC1614418J du 27 mai 2016 adressée aux Préfets de région.

Aussi, j'ai transmis votre correspondance à Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, en lui demandant de veiller à la bonne application de ces principes de répartition du fonds dans votre région. A cet égard, je vous serais obligé de bien vouloir faire remonter les éventuels cas qui n'auraient pas pu être pris en charge financièrement.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

*Manuel Valls*  
Manuel VALLS

Madame Christine PIRES-BEAUNE  
Députée du Puy-de-Dôme  
Rapporteuse spéciale de la mission  
Relations avec les collectivités territoriales  
8 ter, avenue Virlogeux  
63200 RIOM